

Le bras de fer continue entre Laïta et APLBA

Négociations. Le groupe coopératif et son OP ne parviennent pas à s'accorder sur une formule de prix.

Cela fait bientôt trois ans que les négociations patinent entre Laïta et son OP, APLBA (Association des producteurs du bassin armoricain). Ce groupe privé à capitaux coopératifs possède deux filiales, LNA et Silav qui pèsent 15 % de sa collecte laitière. Leurs livreurs ont constitué une OP qui a reçu son agrément en juillet 2019. Depuis, elle tente de négocier un contrat avec Laïta. « Depuis le début, les négociations sont très compliquées », explique Nathalie Carmès, présidente de l'OP.

Le désaccord majeur porte sur la définition de l'indice de prix de revient dans le calcul du prix du lait. Elle signale que la formule proposée par l'OP a été refusée en bloc par la laiterie, qui en avance une autre. « Notre proposition a été validée par les conseils d'administration des trois coopératives. Elle a été présentée aux adhérents sans que cela pose problème. Seule l'OP la refuse », précise Guy Le Bars, président de Laïta. L'intervention du médiateur des relations commerciales n'a pas permis d'avancer.

Intégrer le prix de revient est loin de la culture des coops

Dans ce climat dégradé, APLBA doute aussi de la validité du mix-produit annoncé par l'entreprise. « Laïta refuse de le faire attester par un commissaire aux comptes », regrette Nathalie Carmès.

De son côté, le président de Laïta plaide la bonne foi et insiste sur le fait que ses équipes ont consacré beaucoup de temps et

d'énergie pour répondre sincèrement aux demandes d'informations de l'OP. Actuellement, les discussions sont dans l'impasse. L'adhésion des livreurs de LNA et Silav à l'une des coopératives de Laïta pour trouver une solution, mais il semble que ce soit très compliqué à mettre en œuvre pour le moment. Cette demande a été formulée par l'OP. L'enjeu est de taille pour Laïta et sera regardée de près par la filière. En effet, elle verse le même prix de revient à tous les éleveurs. Il est aujourd'hui financé par le conseil d'administration, comme c'est le cas pour la plupart des coopératives. L'adoption d'une formule de prix incluant le prix de production représentera donc un enjeu intéressant.

PASCALE LI